



CONSULTATION • ÉTÉ 2017

Système de justice pénale du Canada – Obtenir des résultats équitables pour les victimes

Contexte

Ce que nous faisons

Un élément essentiel du rôle de l'ombudsman est de conseiller la ministre de la Justice et procureur général du Canada (ci-après « la ministre ») sur les besoins et les attentes des victimes en ce qui concerne les lois, les textes législatifs, les services et les politiques relevant du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Canada procède actuellement à l'examen du système de justice pénale du Canada afin de le rendre plus efficient, plus efficace et plus humain. Cet examen offre une excellente occasion d'échanger des idées sur la façon de rendre notre système de justice pénale plus inclusif et juste pour les victimes et les survivants d'actes criminels.

Le gouvernement se concentre actuellement sur un certain nombre de questions et d'initiatives, dont la réforme du système de libération sous caution, les infractions contre l'administration de la justice et la justice réparatrice. Nous mettrons l'accent sur ces questions, ainsi que sur la *Charte canadienne des droits des victimes*, afin de nous assurer que les programmes du gouvernement tiennent compte des victimes et des survivants.

Nous voulons connaître l'opinion des victimes et des survivants, des fournisseurs de services aux victimes, des organismes de défense des droits des victimes et d'autres experts. Nous voulons connaître votre opinion.

L'ombudsman fera un résumé des commentaires reçus et les transmettra à la ministre de la Justice. Nous les publierons aussi sur notre site Web afin que tous puissent les consulter et les partager.

En quoi consiste l'Examen du système de justice pénale?

En novembre 2015, le premier ministre a confié à la ministre le mandat de réviser les changements apportés depuis dix ans au système de justice pénale du Canada. L'objectif établi était de « de veiller à ce que nous accroissions la sécurité de nos collectivités, que nous utilisions au mieux l'argent des contribuables, que nous comblions les lacunes et que nous nous assurions que les dispositions actuelles cadrent avec les objectifs du système de justice pénale ».¹

La lettre de mandat définit plusieurs grandes priorités connexes, par exemple, celle d'accroître le recours à la justice réparatrice et de déployer des efforts de modernisation afin d'améliorer l'efficacité du système de justice pénale en collaboration avec les provinces et les territoires.²

En juillet 2017, le gouvernement fédéral a publié les détails des principes régissant la transformation du système de justice pénale. Il s'agira d'un vaste examen du système de justice pénale pour s'assurer qu'il est juste et équitable, qu'il est axé sur la compassion et qu'il favorise la sécurité, la paix et la prospérité de la société canadienne.³ Ces principes directeurs comprennent ce qui suit :

- > **Sécurité des Canadiens** : Assurer la sécurité des Canadiens et faire en sorte que les contrevenants soient tenus responsables.
- > **Compassion pour les victimes** : Bâtir un système axé sur la compassion et le respect, qui permet une participation étroite des victimes et qui répond à leurs besoins.
- > **Besoins des populations vulnérables** : Répondre aux besoins des populations vulnérables, y compris les Autochtones et les personnes souffrant de maladies mentales et de dépendances, et combler les lacunes

des services offerts aux groupes vulnérables, pour les victimes comme pour les contrevenants.

- > **Approche intégrée** : Élaborer une approche qui intègre d'autres systèmes de soutien économique et

social rattachés au système de justice pénale (p. ex., le logement, l'éducation, les soins de santé) et procéder à un examen plus global des problèmes humains.

ENDNOTES

¹ *Lettre de mandat de la ministre de la Justice et procureur général du Canada*, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada>, consultée en juillet 2017.

² *Ibid.* (*Lettre de mandat*).

³ Ministère de la Justice du Canada, *Au sujet de la transformation du système de justice pénale*, 11 juillet 2017, <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/tsjp-tcjs/ausujet-about.html>.